

éditées depuis le 1^{er} janvier 1955 par le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, ou en son nom, concernant de quelque façon l'immigration ou la citoyenneté.

A dix heures du soir, M. l'Orateur prononce d'office la cessation des travaux de la Chambre jusqu'à demain, à onze heures du matin, conformément à l'ordre spécial adopté le lundi 26 novembre 1956.

L'Orateur,
L.-RENÉ BEAUDOIN